

Réponse de Eva Joly
au questionnaire du
Groupement des Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre et apporte volontiers mon soutien à vos trois revendications.

Vous le savez déjà : le développement de l'Économie Sociale et Solidaire est au cœur de mon projet comme de celui de Europe Écologie. Ce n'est pas à mes yeux qu'une politique de l'emploi, et ce n'est pas ma seule politique de l'emploi. Mais l'idée d'un « droit au travail », rapprochée de la notion de « développement soutenable » et de « transition écologique » structure notre projet. A leur exacte articulation se place l'impératif, qui est le votre, d'insertion et de qualification

Pour les écologistes, le droit au travail est d'abord le droit de participer à la vie de la communauté, de s'y sentir utile et responsable. L'insertion des « exclus », ceux dont on ne veut même pas du travail quel que soit son prix, est donc un crime contre la constitution, contre notre conception de la vie en société. Mais, face à la nécessaire transition écologique, la qualification (ou la requalification) est tout aussi importante.

Nous avons, nous écologistes, un plan articulé pour le retour au plein emploi. C'est d'abord le développement des activités « vertes », en particulier dans le bâtiment, et toutes celles qui permettent de vivre mieux, en faisant reculer les crises écologiques, la crise alimentaire et sanitaire, la crise énergétique et climatique, la crise du vieillissement, de la solitude et de l'isolement. Toutes les études montrent que les solutions vertes sont beaucoup plus créatrices d'emplois que les solutions du passé, prédatrices à l'égard de la planète, de l'environnement et de la santé. Et comme cela ne suffit pas pour revenir au plein emploi, nous sommes pour le partage du travail à travers la réduction du temps de travail (âge de la retraite compris), avec un partage parallèle des richesses.

Mais, comme vous le savez, il ne suffit pas de créer des emplois, il faut mettre les femmes et les hommes en capacité de les occuper. La formation, l'insertion socio-professionnelle en alternance, est pour chacun la condition de l'égal accès à l'emploi, et, pour la société, la condition indispensable de la transition écologique.

D'où l'importance, à nos yeux, du secteur de l'Insertion et de la Qualification par l'Activité Économique, au sein de l'Économie sociale et solidaire. L'ESS ne doit plus être seulement un tremplin vers la « vraie » économie. Oui, l'ESS peut occuper demain une majorité des emplois de services et de production, liés aux territoires et à leurs habitants, non délocalisables. Cela implique que l'Insertion par l'Activité Économique s'accompagne elle-même de la croissance des activités vertes, et du secteur de l'ESS. C'est pourquoi je me réjouis de constater que de nombreuses entreprises d'insertion s'orientent de plus en plus vers l'insertion dans le type d'économie que nous voulons, écologiste et solidaire.

En tant que candidate présidentielle, je proposera donc aux parlementaires qui auraient à appuyer mon action d'appuyer vigoureusement le développement de l'ESS, avant tout en lui garantissant des formes de financement pérennes, et automatiquement attribuées dès lors que sont respectés les objectifs d'un cahier de charge en définissant l'utilité écologique et sociale.

Et j'appellerai à un soutien tout particulier aux entreprises d'insertion, qui prend notamment la forme de pourcentage obligatoire dans les appels d'offre publics.

Mais je n'ignore pas que l'insertion n'est pas seulement un problème professionnel, en particulier pour ceux les plus éloignés de l'emploi. L'insertion sociale, à travers le logement, la formation générale, notamment aux nouvelles technologies de la communication, à la mobilité urbaine, sont tout aussi importantes, et là encore l'ESS aura un rôle décisif.

C'est pourquoi j'ai signé très volontiers le Pacte pour l'Insertion et l'Emploi, dont j'ai apprécié la pertinence. En temps que présidente de la commission du développement du Parlement européen, j'ai particulièrement apprécié sa compréhension du rôle irremplaçable que peut jouer le Fonds social européen, et d'une manière générale la réglementation européenne.

Mais j'en viens à vos demandes précises s'adressant aux politiques publiques françaises.

Il me paraît évident que la somme de 658 euros, inchangée depuis 2001, au titre de la rémunération de l'accompagnement que vous offrez à vos publics, doit être revalorisée, et que votre demande de la porter à 1000 euros me paraît tout à fait raisonnable.

De même, en ces temps de crise et de transition, où une quantité considérable de travailleurs va devoir acquérir une nouvelle qualification, cette rémunération et l'exonération AT/MP ne sauraient se limiter aux moins de 25 ans et plus de 45 ans.

Enfin, il est clair à mes yeux que votre secteur, assumant largement la mission de formation des adultes, doit être pleinement associé à la réflexion et à la mise en œuvre des politiques nationales en faveur de l'alternance.

Chers amis, tous mes vœux vous accompagnent !

Eva Joly